

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**SCHRAUBENSICHERUNG MITTELFEST**  
**Numero d'article: 91050, 910250, 91010, 91005**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Matière d'étanchéité  
Colle

**1.2.2 Utilisations déconseillées**

Aucun connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** PEGE Parts GmbH  
Stierenbergpark Nr.1  
6221 Rickenbach / SUISSE  
Téléphone +41 41 917 53 03  
Site internet www.pegeparts.ch  
E-mail richard@pegeparts.ch

**Secteur informatif**

**Informations techniques** richard@pegeparts.ch

**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)  
Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Organe consultatif** 145 (24h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

**Pictogrammes de danger** Aucun

**Mention d'avertissement** Aucun

**Mentions de danger** Aucun

**Conseils de prudence** Aucun

**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient: tert-pentyl hydroperoxide. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers**

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.  
D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

**3.1 Substances**

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
0,1 - <1	tert-pentyl hydroperoxide
	CAS: 3425-61-4, EINECS/ELINCS: 222-321-7, Reg-No.: 01-2119964027-36-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 4: H302 - Acute Tox. 3: H311 - Skin Corr. 1B: H314 - Skin Sens. 1: H317 - Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 3: H331 - Muta. 2: H341 - Aquatic Chronic 2: H411

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander l'avis d'un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produits extincteurs en poudre. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuel.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, terre à diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des acides et des solutions alcaliques.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Classe de stockage

10/12

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

# RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

## 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

non applicable

### DNEL

Substance

tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 160 µg/kg bw/day

Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

Substance

tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4

Sédiment (Eau de mer), 43,7 µg/kg sediment dw

Sédiment (Eau douce), 437,4 µg/kg sediment dw

Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3,3 mg/L

Eau de mer, 1,2 µg/L

Eau douce, 12 µg/L

## 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
<b>Protection des yeux</b>	S'il y a risque d'éclaboussure: lunettes de protection (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,4 mm: Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3). > 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
<b>Protection corporelle</b>	vêtement de protection léger
<b>Divers</b>	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Non indispensable sous des conditions normales.
<b>Risques thermiques</b>	Non applicable
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide
<b>Forme</b>	visqueux
<b>Couleur</b>	bleu
<b>Odeur</b>	âcre piquante
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>Valeur du pH</b>	Non applicable
<b>Valeur du pH [1%]</b>	Non applicable
<b>Point d'ébullition [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair [°C]</b>	> 100
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limite supérieure d'explosion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non
<b>Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité [g/cm<sup>3</sup>]</b>	1,1 (20 °C / 68,0 °F)
<b>Densité relative</b>	1,1
<b>Densité de versement [kg/m<sup>3</sup>]</b>	Non applicable
<b>Solubilité dans l'eau</b>	pratiquement insoluble
<b>Solubilité autres solvants</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	ca. 2250 mPas (25°C)
<b>Densité de vapeur relative</b>	Pas d'information disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammation [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Temp. de décomposition [°C]</b>	Pas d'information disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non applicable

## 9.2 Autres informations

Aucun

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.  
Réagit au contact des réducteurs.

### 10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.  
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité orale aiguë**

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
LD50, oral, rat, 500 mg/kg bw, OECD 401

**Toxicité dermale aiguë**

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
LD50, dermique, rat, 446 mg/kg bw, OECD 402

**Toxicité aiguë par inhalation**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
LC50, inhalatoire, rat, 2425 mg/m <sup>3</sup> , OECD 403, 4h

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
œil, lapin, Etude in vivo, Provoque des lésions oculaires graves.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
dermique, rat, OECD 404, corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Peut produire une réaction allergique.  
Méthode de calcul

Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
dermique, Souris, OECD 429, sensibilisant

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SCHRAUBENSICHERUNG MITTELFEST

Numero d'article 91050, 910250, 91010, 91005

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 04.09.2023, Révision 04.09.2023

Version 1.0

Page 7 / 11

Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day, OECD 421, aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 337 mg/m <sup>3</sup> , OECD 412, aucun effet nocif observé

**Mutagenèse**

Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
oral, rat, OECD 489, négatif
in vitro, OECD 487, positif

**Toxicité sur la reproduction**

Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**- Fécondité**

Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day, OECD 421, aucun effet nocif observé

**- Développement**

Pas d'information disponible.

**Cancérogénèse**

Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Les données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

**11.2.2 Autres informations**

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
tert-pentyl hydroperoxide, CAS: 3425-61-4
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 0,66 - 1,2 mg/L (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 6,7 mg/L (OECD 202)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Comportement dans les compartiments de l'environnement**

Pas d'information disponible.

**Comportement dans les stations d'épuration**

Pas d'information disponible.

**Biodégradabilité**

Pas d'information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### Produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

080410

#### Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

#### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102  
150104

#### VeVa Code

080409\*

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

#### 14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148
- <b>Commentaire relatif aux composants</b>	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- <b>annexe I (REACH)</b>	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- <b>annexe XIV (REACH)</b>	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- <b>annexe XVII (REACH)</b>	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 3, 40, 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
<b>RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):</b>	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- <b>VOC-part [%]</b>	<1
<b>Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):</b>	Non applicable
- <b>Observer les restrictions d'emploi</b>	non applicable
- <b>VOC (2010/75/CE)</b>	< 1 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H331 Toxique par inhalation.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

## 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

Tarif douanier:	Non déterminé
Méthode de classification	
Positions modifiées	Aucun

Copyright: Chemiebüro®